

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Phthal anh 160+30g/l 1-Methylim Pyridine

Révision: 12.06.2025

Code du produit: AC15.02741

Page 1 de 16

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

Phthal anh 160+30g/l 1-Methylim Pyridine

UFI: VDDJ-E2AR-TWC5-C30F

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

###### **Utilisation de la substance/du mélange**

Réactifs et produits chimiques de laboratoire  
À des fins de laboratoire et d'analyse uniquement.

###### **Utilisations déconseillées**

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

###### **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: AnalytiChem Services, Unipessoal, Lda  
Rue: Rua de Júlio Dinis 676 7º  
Lieu: N-4050-320 Porto  
Téléphone: +351 226002917  
E-mail: info@analytichem.com  
Interlocuteur: SDS service department  
E-mail: SDS@analytichem.com  
Internet: www.analytichem.com  
Service responsable: SDS service department

###### **Renseignements concernant le fabricant/fournisseur**

Société: AnalytiChem Belgium NV  
Rue: Industriezone "De Arend" 2  
Lieu: B-8210 Zedelgem  
Téléphone: +32 50 28 83 20  
E-mail: info.be@analytichem.com  
Interlocuteur: SDS service department  
E-mail: SDS@analytichem.com  
Service responsable: AnalytiChem:  
EU-Belgium: AnalytiChem Belgium, Industriezone "De Arend" 2, 8210 Zedelgem,  
Belgium, +32 50 28 83 20  
EU-Germany: AnalytiChem Germany, Stempelstrasse 6, 47167 Duisburg,  
Germany, +49 203 51 94 – 200  
EU-Netherlands: AnalytiChem Netherlands, Communicatieweg 7, 3641 SG  
Mijdrecht, The Netherlands, +31 297 286848  
UK: AnalytiChem UK, Unit 7 Launton Business Center, Murdock Road, Bicester,  
OX26 4XB, England, +44 1869 355 500  
USA: AnalytiChem USA, 227 China Road, Winslow, Maine, 04901, United States,  
+1 800-244-8378  
Canada: AnalytiChem Canada, 21800 Clark Graham Avenue, Baie d'Urfe, H9X  
4B6, Canada, +1 514-457-0701  
Australia: ORE Research & Exploration Pty Ltd, 37A Hosie Street, Bayswater  
North, 3153, Australia, +61 3 9729 0333  
+33(0)145425959  
+33 (0)1 45 42 59 59 (I.N.R.S.)  
/ +33 9 75 18 14 07 (CHEMTREC)

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Ce produit est un mélange. Numéro d'Enregistrement REACH voir paragraphe 3.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Phthal anh 160+30g/l 1-Methylim Pyridine**

Révision: 12.06.2025

Code du produit: AC15.02741

Page 2 de 16

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Flam. Liq. 2; H225

Acute Tox. 4; H332

Acute Tox. 4; H312

Acute Tox. 4; H302

Skin Irrit. 2; H315

Eye Dam. 1; H318

Resp. Sens. 1; H334

Skin Sens. 1; H317

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

pyridine

anhydride phthalique

1-méthylimidazole

**Mention** Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

- |                |   |
|----------------|---|
| H225           | Liquide et vapeurs très inflammables.   |
| H302+H312+H332 | Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.  |
| H315           | Provoque une irritation cutanée.  |
| H317           | Peut provoquer une allergie cutanée.  |
| H318           | Provoque de graves lésions des yeux.  |
| H334           | Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. |

**Conseils de prudence**

- |                |  |
|----------------|--|
| P261           | Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.   |
| P280           | Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.   |
| P304+P340      | EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  |
| P305+P351+P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P310           | Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.   |
| P342+P311      | En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  |

**2.3. Autres dangers**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Phthal anh 160+30g/l 1-Methylim Pyridine

Révision: 12.06.2025

Code du produit: AC15.02741

Page 3 de 16

#### 3.2. Mélanges

##### Composants pertinents

Nº CAS	Substance			Quantité
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
110-86-1	pyridine			80 - < 85 %
	203-809-9	613-002-00-7	01-2119493105-40	
	Flam. Liq. 2, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2; H225 H332 H312 H302 H315 H319			
85-44-9	anhydride phthalique			15 - < 20 %
	201-607-5	607-009-00-4		
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Resp. Sens. 1, Skin Sens. 1, STOT SE 3; H302 H315 H318 H334 H317 H335			
616-47-7	1-méthylimidazole			1 - < 5 %
	210-484-7	613-035-00-7		
	Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B; H311 H302 H314			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

##### Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	Nº CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
110-86-1	203-809-9	pyridine	80 - < 85 %
	par inhalation: CL50 = 4900 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 1000 - < 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 800 - < 1600 mg/kg		
85-44-9	201-607-5	anhydride phthalique	15 - < 20 %
	par voie orale: DL50 = 1530 mg/kg		
616-47-7	210-484-7	1-méthylimidazole	1 - < 5 %
	dermique: DL50 = 400 - 640 mg/kg; par voie orale: DL50 = ca. 1144 mg/kg		

#### Information supplémentaire

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-delà des limites de concentration réglementaires respectives (= 0,1 % (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

#### Indications générales

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

#### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.

Appeler immédiatement un médecin.

#### Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Appeler immédiatement un médecin.

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologue.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Phthal anh 160+30g/l 1-Methylim Pyridine

Révision: 12.06.2025

Code du produit: AC15.02741

Page 4 de 16

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

#### Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.  
Appeler immédiatement un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritant  
Dyspnée  
Réactions allergiques  
Toux  
État narcotique  
Troubles gastro-intestinaux  
Vomissement  
Troubles du rythme cardiaque / Collapsus circulatoire  
Maux de tête

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau pulvérisée, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Mousse, Poudre d'extinction.

##### Moyens d'extinction inappropriés

sans limitation

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquide combustible.  
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étaient sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.  
Produits de combustion dangereux  
En cas d'incendie, risque de dégagement de:  
Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)  
Veiller au retour de flamme.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.  
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.  
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### Information supplémentaire

Risque d'un éclatement du récipient.  
Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.  
Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau.  
Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### Remarques générales

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.  
Ce matériau risque de s'enflammer dans la chaleur, au contact d'étincelles, de flammes ou d'autres sources (par ex. électricité statique, veilleuses d'allumage, équipements mécaniques/électriques et appareils électroniques tels que téléphones mobiles, ordinateurs et pagers ne disposant pas d'un agrément en tant que dispositif à

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Phthal anh 160+30g/l 1-Methylim Pyridine

Révision: 12.06.2025

Code du produit: AC15.02741

Page 5 de 16

sécurité intrinsèque).

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

#### Pour les non-sécouristes

Assurer une aération suffisante.

Utiliser un équipement de protection personnel.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Procédures d'urgence

Consulter un spécialiste

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

#### Pour les secouristes

Conseils de prudence Pour les secouristes : Protection individuelle: voir rubrique 8

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves.

Danger d'explosion

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Pour la rétention

Colmater les bouches de canalisations.

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

#### Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

#### Autres informations

Assurer une aération suffisante.

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Consignes pour une manipulation sans danger

Lire l'étiquette avant utilisation. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Conserver le récipient bien fermé.

Utiliser un équipement de protection personnel. Utiliser un échappement (laboratoire).

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Assurer une aération suffisante.

#### Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

#### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Phthal anh 160+30g/l 1-Methylim Pyridine

Révision: 12.06.2025

Code du produit: AC15.02741

Page 6 de 16

#### Information supplémentaire

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

##### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

##### Conseils pour le stockage en commun

Législation nationale

##### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Substances chimiques de laboratoire

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
85-44-9	Anhydride phthalique	-	6		VLE (15 min)	
110-86-1	Pyridine	5 10	15 30		VME (8 h) VLE (15 min)	

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Phthal anh 160+30g/l 1-Methylim Pyridine**

Révision: 12.06.2025

Code du produit: AC15.02741

Page 7 de 16

**Valeurs de référence DNEL/DMEL**

Nº CAS	Désignation			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
110-86-1	pyridine			
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systémique	7,5 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,14 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu		dermique	systémique	0,42 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,6 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,07 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	2,5 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,07 mg/kg p.c./jour
85-44-9	anhydride phthalique			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	32,2 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	10 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	8,6 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	5 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	5 mg/kg p.c./jour
616-47-7	1-méthylimidazole			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	7,9 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	2,25 mg/kg p.c./jour

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Phthal anh 160+30g/l 1-Methylim Pyridine**

Révision: 12.06.2025

Code du produit: AC15.02741

Page 8 de 16

**Valeurs de référence PNEC**

N° CAS	Désignation	
		Valeur
Milieu environnemental		
110-86-1	pyridine	
Eau douce		0,3 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		3 mg/l
Eau de mer		0,03 mg/l
Sédiment d'eau douce		3,2 mg/kg
Sédiment marin		0,32 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		2 mg/l
Sol		0,46 mg/kg
85-44-9	anhydride phthalique	
Eau douce		1 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		5,6 mg/l
Eau de mer		0,1 mg/l
Sédiment d'eau douce		3,8 mg/kg
Sédiment marin		0,38 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10 mg/l
Sol		0,173 mg/kg
616-47-7	1-méthylimidazole	
Eau douce		0,1 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		1 mg/l
Eau de mer		0,01 mg/l
Sédiment d'eau douce		4,43 mg/kg
Sédiment marin		0,443 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		589,6 mg/l
Sol		0,825 mg/kg

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques.

**Protection des mains**

Porter des gants appropriés. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

**Protection de la peau**

Vêtements ignifugés. Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

**Protection respiratoire**

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: formation d'aérosol ou de nébulosité

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Phthal anh 160+30g/l 1-Methylim Pyridine

Révision: 12.06.2025

Code du produit: AC15.02741

Page 9 de 16

respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

#### Protection contre les risques thermiques

Aucune donnée disponible

#### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

En raison du risque d'explosion, éviter toute pénétration des vapeurs dans les caves, les canalisations et les fosses.

Danger d'explosion

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	âcre
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité:	non applicable
Limite inférieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair:	17 °C
Température d'auto-inflammation:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
pH-Valeur:	Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique:	Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité:	Aucune donnée disponible
Solubilité dans d'autres solvants	
non déterminé	
La vitesse de dissolution:	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
La stabilité de la dispersion:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité:	~1,03 g/cm³
Densité relative:	Aucune donnée disponible
Densité apparente:	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative:	non déterminé

### 9.2. Autres informations

#### Informations concernant les classes de danger physique

##### Dangers d'explosion

Aucune donnée disponible

##### Combustion entretenue:

Aucune donnée disponible

##### Température d'inflammation spontanée

solide:

non applicable

gaz:

non applicable

##### Propriétés comburantes

Non comburant.

#### Autres caractéristiques de sécurité

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Phthal anh 160+30g/l 1-Methylim Pyridine

Révision: 12.06.2025

Code du produit: AC15.02741

Page 10 de 16

Taux d'évaporation:	non déterminé
Épreuve de séparation du solvant:	Aucune donnée disponible
Teneur en solvant:	Aucune donnée disponible
Teneur en corps solides:	Aucune donnée disponible
Point de sublimation:	Aucune donnée disponible
Point de ramollissement:	Aucune donnée disponible
Point d'écoulement:	Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible:	
Viscosité dynamique:	Aucune donnée disponible
Durée d'écoulement:	Aucune donnée disponible
<b>Information supplémentaire</b>	
Aucune donnée disponible	

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Danger d'explosion: Oxydes d'azote (NOx), perchloric acid  
Réaction exothermique avec: Fluor, Acide sulfurique, silver perchlorate  
Risque d'inflammation: Agent oxydant, Acide nitrique  
chromium trioxide, acid anhydride, perchromates, oleum

### 10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

### 10.5. Matières incompatibles

Articles en plastique  
Articles en caoutchouc  
Articles métalliques

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

en cas d'incendie voir :

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

#### Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Pas de données disponibles pour le mélange.

#### Toxicité aiguë

Nocif par inhalation.  
Nocif par contact cutané.  
Nocif en cas d'ingestion.  
irritations des muqueuses

#### ETAmél calculé

ATE (orale) 872,1 mg/kg; ATE (cutanée) 1126 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 13,48 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) 1,838 mg/l

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Phthal anh 160+30g/l 1-Methylim Pyridine**

Révision: 12.06.2025

Code du produit: AC15.02741

Page 11 de 16

Nº CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
110-86-1	pyridine				
	orale	DL50 > 800 - < 1600 mg/kg	Rat	Study report (1978)	Precedes establishment of guideline and
	cutanée	DL50 > 1000 - < 2000 mg/kg	Lapin	Study report (1973)	OECD Guideline 402
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 4900 mg/l	Rat	Other company data (1984)	EPA OPPTS 870.1300
	inhalation poussières/brouillard	ATE 1,5 mg/l			
85-44-9	anhydride phtalique				
	orale	DL50 1530 mg/kg	Rat	Study report (1978)	10 male rats/dose
616-47-7	1-méthylimidazole				
	orale	DL50 ca. 1144 mg/kg	Rat	Study report (1966)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 400 - 640 mg/kg	Lapin	Study report (1981)	OECD Guideline 402

**Irritation et corrosivité**

Corrosion/irritation cutanée: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque de graves lésions des yeux.

**Effets sensibilisants**

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. (anhydride phtalique)

Peut provoquer une allergie cutanée. (anhydride phtalique)

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Informations sur les voies d'exposition probables**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**Information supplémentaire référente à des preuves**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**Expériences tirées de la pratique**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Phthal anh 160+30g/l 1-Methylim Pyridine**

Révision: 12.06.2025

Code du produit: AC15.02741

Page 12 de 16

**11.2. Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**Autres informations**

Lésions du foie et des reins

**Information supplémentaire**

Irritant

Dyspnée

Toux

État narcotique

Troubles gastro-intestinaux

Vomissement

Troubles du rythme cardiaque / Collapsus circulatoire

Maux de tête

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nº CAS	Substance	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
110-86-1	pyridine						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 1000 mg/l	> 560 - < 96 h		Danio rerio	Study report (1991)	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	320 mg/l 72 h		Pseudokirchneriella subcapitata	Study report (1991)	OECD Guideline 201
85-44-9	anhydride phthalique						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	> 99 96 h		Oryzias latipes	Review article or handbook (2003)	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	68 mg/l 72 h		Pseudokirchneriella subcapitata	Review article or handbook (2003)	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 640 48 h		Daphnia magna	Publication (1986)	Method is following the procedures descr
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	10 mg/l 60 d		Oncorhynchus mykiss	Ecotoxicology and Environmental Safety 2	Method: other: according to OECD Guideli
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	16 mg/l 21 d		Daphnia magna	Review article or handbook (2003)	OECD Guideline 211
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 mg/l ( )	> 1000 3 h		Boue activée	Study report (1984)	ISO 8192
616-47-7	1-méthylimidazole						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 215 mg/l	> 100 - < 96 h		Leuciscus idus	Study report (1989)	other: DIN 38 412
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	202,5 72 h		Desmodesmus subspicatus	Study report (1990)	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	267,94 48 h		Daphnia magna	Study report (1989)	EU Method C.2

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Phthal anh 160+30g/l 1-Methylim Pyridine

Révision: 12.06.2025

Code du produit: AC15.02741

Page 13 de 16

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles pour le mélange.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.

#### Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
110-86-1	pyridine	0,64
85-44-9	anhydride phtalique	1,6
616-47-7	1-méthylimidazole	-0,19

#### FBC

Nº CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
85-44-9	anhydride phtalique	3,4	calculé	Study report (2004)

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Éviter une introduction dans l'environnement.

#### Information supplémentaire

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

##### Recommandations d'élimination

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Evacuer vers une installation de traitement physico-chimique en respectant les réglementations administratives.

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

##### L'élimination des emballages contaminés

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### Transport terrestre (ADR/RID)

##### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 2924

##### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A. (pyridine, anhydride phtalique)

##### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

3

##### 14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

3+8

Code de classement:

FC

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Phthal anh 160+30g/l 1-Methylim Pyridine**

Révision: 12.06.2025

Code du produit: AC15.02741

Page 14 de 16

Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E2
Catégorie de transport:	2
Nº danger:	338
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

**Transport fluvial (ADN)**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 2924
---	---------

<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A. (pyridine, anhydride phthalique)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3

<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
----------------------------------	----

Étiquettes:	3+8
Code de classement:	FC
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E2

**Transport maritime (IMDG)**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 2924
---	---------

<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	FLAMMABLE LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (pyridine, phthalic anhydride)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3

<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
----------------------------------	----

Étiquettes:	3+8
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E2
EmS:	F-E, S-C

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 2924
---	---------

<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	FLAMMABLE LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (pyridine, phthalic anhydride)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3

<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
----------------------------------	----

Étiquettes:	3+8
Dispositions spéciales:	A3
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	0.5 L
Passenger LQ:	Y340
Quantité exceptée:	E2

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	352
--	-----

IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	1 L
--	-----

IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	363
---	-----

IATA-Quantité maximale (cargo):	5 L
---------------------------------	-----

**14.5. Dangers pour l'environnement**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Phthal anh 160+30g/l 1-Methylim Pyridine

Révision: 12.06.2025

Code du produit: AC15.02741

Page 15 de 16

DANGEREUX POUR  
L'ENVIRONNEMENT:

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquide combustible.

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 75

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

#### Législation nationale

Résorption cutanée/sensibilisation: Transperce facilement l'épiderme et provoque l'intoxication.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Abréviations et acronymes

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables, catégorie de danger 2

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë, catégorie de danger 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë, catégorie de danger 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée, sous-catégorie 1B

Skin Irrit. 2: Irritation cutanée, catégorie de danger 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves, catégorie de danger 1

Eye Irrit. 2: Irritation oculaire, catégorie de danger 2

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire, catégorie de danger 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie de danger 3

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Phthal anh 160+30g/l 1-Methylim Pyridine**

Révision: 12.06.2025

Code du produit: AC15.02741

Page 16 de 16

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 2; H225	Sur la base des données de contrôle
Acute Tox. 4; H332	Méthode de calcul
Acute Tox. 4; H312	Méthode de calcul
Acute Tox. 4; H302	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul
Resp. Sens. 1; H334	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H302+H312+H332 Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.  
H311 Toxique par contact cutané.  
H312 Nocif par contact cutané.  
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H332 Nocif par inhalation.  
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

**Information supplémentaire**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

*(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*